

Le Journal d'information du débat public

sur le projet Georges Besse II



PARTICIPER...

Jean-Claude Darras, ancien président du tribunal administratif de Marseille, membre de la Commission de pilotage du débat public.

Quel que soit l'objet sur lequel il porte, un débat public, mis en oeuvre dans le cadre de la loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, doit constituer un moment fort dans une vie de citoyen. C'est, en effet, le moment où chacun d'entre nous peut se tenir informé des grands projets qui auront un impact sur la vie de notre société, où il nous est possible de dialoguer avec les diverses parties intéressées, de faire connaître notre point de vue, nos inquiétudes ou nos espoirs.

Placée sous le contrôle de la Commission nationale du débat public, à qui le législateur a conféré le statut d'autorité administrative indépendante, une commission, composée de personnalités n'ayant aucun lien avec les acteurs en présence, est chargée de l'organisation du débat public. Cette commission organise des réunions publiques et toutes autres modalités de dialogue, afin d'assurer à chaque participant le droit à être entendu, à obtenir des réponses pertinentes aux questions posées, à être traité sur un plan de stricte égalité avec les autres acteurs du débat, quel que soit le statut ou l'influence

de ceux-ci. De même, au cours des réunions, le maître d'ouvrage se voit donner l'occasion d'expliquer ses choix, ses contraintes, sa stratégie. Le débat public doit également constituer pour lui un moment privilégié pour prendre connaissance des attentes, voire des inquiétudes des populations, pour éventuellement apporter les renseignements de nature à rassurer.

Placé en amont dans le processus d'élaboration d'un projet, le débat public, parce qu'il n'est pas situé dans le temps de la décision, doit permettre d'évoquer de manière décripée l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques de l'aménagement envisagé. Mais, au-delà des arguments de toute nature qui peuvent être échangés, il doit surtout donner l'occasion à toutes les composantes de notre société : citoyens, élus, représentants associatifs ou syndicaux, fonctionnaires, décideurs, de se rencontrer, d'échanger, de s'écouter, de tenter de se comprendre, donc de se respecter. C'est alors que le concept de démocratie participative prend tout son sens.

SOMMAIRE

Yves Le Bellec, maire de Pierrelatte :
"Il existe à Pierrelatte une véritable culture du nucléaire."

Marc Serein, maire de Bollène :
"Une de nos interrogations concerne le choix d'implantation de la première unité de l'usine Georges Besse II."

■ ————— **page 2**

Santé, sécurité, emploi et formation professionnelle : quelques-unes des principales questions abordées lors des réunions publiques

■ ————— **page 3**

Éphémérides du débat public

■ ————— **page 4**

Le calendrier du débat public

Date	Événement, lieu et horaire
Mercredi 29 septembre 2004	Réunion publique à Bourg-Saint-Andéol, foyer municipal, 18 h
Judi 30 septembre 2004	Réunion publique à Pont-Saint-Esprit, salle des fêtes, 18 h
Mercredi 6 octobre 2004	Réunion publique à Avignon, hôtel Mercure Avignon Sud, 19 h
Mercredi 13 octobre 2004	Réunion publique à Valence, parc des expositions, 19 h
Judi 21 octobre 2004	Réunion publique à Lapalud, salle polyvalente, 18 h
Vendredi 22 octobre 2004	Clôture du débat public



Yves Le Bellec, maire de Pierrelatte :

"Il existe à Pierrelatte une véritable culture du nucléaire."



■ Quelle appréciation portez-vous sur la réunion publique de Pierrelatte?

Yves Le Bellec. J'ai été impressionné par la clarté du débat, par la qualité des réponses qui nous ont été apportées. Nous pouvions nous attendre à une réunion technique, incompréhensible, alors qu'au contraire les explications

fournies par les différents intervenants ont, au cours de cette soirée, été d'une qualité pédagogique inattendue. Le débat a été très bien mené, la soirée bien construite ; la commission a parfaitement joué son rôle à la fois d'observateur mais aussi d'arbitre. Il me semble que chacun a eu droit aux réponses qu'il souhaitait avoir. Les réponses ont été concises, claires et nettes ; le maître d'ouvrage n'a pas voulu échapper au débat, qui s'est déroulé, me semble-t-il, en toute transparence. Il est cependant regrettable que certaines associations opposées au nucléaire n'aient pas souhaité prendre part à la réunion.

■ Comment les habitants de Pierrelatte ont-ils vécu cette réunion ?

Y. Le B. Le nombre très important de personnes présentes à la réunion publique témoigne de l'intérêt des Pierrelattins pour le débat et pour ce sujet. À travers ce débat, il apparaît qu'il existe à Pierrelatte une véritable

culture du nucléaire. La qualité des questions posées par le public démontre à la fois les compétences des habitants de Pierrelatte, mais aussi un profond attachement au site du Tricastin. À l'aune de cette réunion publique, l'adhésion totale des Pierrelattins au nucléaire est incontestable.

■ Que pensez-vous de cette forme de démocratie participative qu'introduit le débat public ?

Y. Le B. C'est la réalisation à grande échelle de ce que nous pratiquons quotidiennement à Pierrelatte. Nous tenons régulièrement, avec nos administrés, des réunions publiques sur des projets d'aménagement concernant la ville de Pierrelatte. Nous ne pouvons donc qu'être favorables à ce type de procédure. Même si je ne peux pas assister à d'autres réunions, je suivrai en tout cas avec attention et avec intérêt le déroulement du débat public sur le projet Georges Besse II.

Marc Serein, maire de Bollène :

"Une de nos interrogations concerne le choix d'implantation de la première unité de l'usine Georges Besse II."

■ Qu'attendent les habitants de Bollène du débat public sur le projet Georges Besse II ?

Marc Serein. Les habitants de Bollène attendent de cette procédure concertée une source d'information complémentaire et une opportunité quant à la détermination claire et nette de cette implantation. Je pense que les Bollénois ont à l'issue de cette réunion deux interrogations. Une, concernant la préservation de l'emploi sur le site du Tricastin, même si la population, me semble-t-il, est ressortie rassurée par les réponses apportées par les représentants d'AREVA. La seconde interrogation concerne, elle, le choix d'implantation de la future première unité de l'usine Georges Besse II.

■ Que reprenez-vous de la réunion publique de Bollène ?

M. S. Il me semble que les habitants de Bollène ont été satisfaits des réponses qui leur ont été apportées par le maître

d'ouvrage, qui a fait preuve d'une réelle transparence. Dans ce contexte, la commission de pilotage du débat public a veillé à ce que lors de la réunion, chacun puisse s'exprimer librement. A ce titre, il convient de signaler qu'il n'y a pas eu quelque opposition que ce soit au projet d'implantation de l'usine Georges Besse II sur le secteur de Bollène, ce qui est particulièrement important et appréciable pour le Maire que je suis.

■ Pour l'élu que vous êtes, quel est l'intérêt du débat public ?

M. S. La procédure de débat public s'inscrit incontestablement dans une logique d'information et de démocratie participative qui, même si elle montre parfois ses limites, est source d'enseignements pour la population concernée. Ainsi, tous les habitants ont reçu dans leurs boîtes aux lettres une plaquette de présentation du projet Georges Besse II et le premier numéro

du journal du débat, confirmant la volonté de transparence autour de cet important projet. Cette volonté, que je salue et partage pleinement, constitue une avancée importante en matière de concertation et d'association de la population sur un projet aux enjeux stratégiques à l'échelon local mais également national.





Santé, sécurité, emploi et formation professionnelle : quelques-unes des principales questions abordées lors des réunions publiques

Le Journal du débat public présente, dans les lignes qui suivent, des extraits des interventions faites lors des premières réunions du débat. Le compte-rendu intégral des réunions est disponible sur le site internet du débat : www.debatpublic-gbesse2.org

■ L'usine Georges Besse II présentera-t-elle des risques en matière de santé ?

Daniel Hector, infirmier. Quels sont les risques pour la population en matière de santé ? Si des risques existent, quelles mesures sont envisagées ?

Christian Delacroix, adjoint au directeur général délégué d'EURODIF Production, en charge des aspects de sûreté. L'impact de l'usine sur les populations les plus exposées est calculé dans le cadre de la démarche relative aux autorisations de rejets. Le calcul de ces impacts montre qu'ils sont extrêmement faibles. Pour vous donner un ordre d'idée, il s'agit de quelques centièmes de microsievert, c'est-à-dire que par rapport aux limites d'exposition définies par la réglementation, cela correspond à peu près à 15 000 fois moins que les limites réglementaires.

Frédéric Van Heems, directeur du projet Georges Besse II. Demain, avec Georges Besse II, du fait de la technologie utilisée, les conséquences pour l'environnement vont être encore plus faibles que celles de l'usine actuelle : cinquante fois moins d'électricité consommée pour son alimentation, pas de prélèvement d'eau dans le Rhône pour son refroidissement, etc. Pour la population riveraine, de nombreuses mesures vont continuer à être faites sous le contrôle des autorités de sûreté.

■ Le plan sécurité va-t-il être remis en cause par l'usine Georges Besse II ?

Lucien Sardou, ancien technicien de COGEMA, ancien ingénieur sécurité installation à la retraite. Pour ces nouvelles installations, est-ce que le plan sécurité pour les populations va être modifié, est-il prévu de diffuser des plaquettes d'information ?

Quel est le risque lié aux inondations ? Nous avons eu dernièrement une crue du ruisseau qui passe sur EURODIF, est-ce que des travaux sont envisagés pour éviter de nouvelles situations de ce genre ?

Frédéric Van Heems. En ce qui concerne les risques d'inondations, bien évidemment et en application de toutes les règles de sûreté et de toutes les réglementations, ces risques sont pris en compte et ce, dès les premières études, de manière à envisager même les situations les plus exceptionnelles.

Christian Delacroix. Pour ce qui concerne le plan de sécurité, il faut se rappeler que les unités, actuelles ou futures, sont installées à l'intérieur de la clôture lourde du site du Tricastin. En matière de sécurité, les futures unités vont donc s'appuyer sur l'infrastructure existante du site. Bien évidemment, pour toute intervention, nous ferons appel à la formation locale de sécurité, nos pompiers du site. Vous savez que le site du Tricastin est équipé en capacité d'actions et en moyens comme une grande ville. Nos moyens peuvent être mobilisés très rapidement pour faire face à des situations classiques du type incendie ou pour intervenir sur incident.

C'est plus précisément, je pense, le plan particulier d'intervention (PPI) que vous vouliez évoquer. Cette future usine utilisera un procédé qui fonctionne pratiquement sous vide, c'est-à-dire avec des circuits à très, très basse pression. Les quantités de matières d'hexafluorure d'uranium mises en œuvre sont faibles, et on ne manipule plus d'hexafluorure d'uranium liquide. Cela veut dire que le plan particulier d'intervention ne sera pas remis en cause par rapport à cette nouvelle installation.



■ L'emploi et la formation professionnelle

Serge Richard, adhérent au syndicat CFE-CGC. En ce qui concerne la centrifugation, les compétences sont faibles. Chacun sait qu'il va falloir en acquérir de nouvelles tant pour la mise en œuvre et la réalisation du chantier que pour l'exploitation de la future usine. Avez-vous déjà commencé à réfléchir à l'acquisition de cette compétence ? Avez-vous un plan d'adaptation des effectifs de façon à éviter de gros drames lors du passage d'une usine à l'autre ?

Frédéric Van Heems. Une des raisons pour lesquelles, très logiquement nous avons décidé de réaliser ce projet sur le site du Tricastin, c'est le fait qu'il y ait ici des compétences. Ces compétences vont continuer à être utiles. Pour le cœur du procédé, il va falloir en effet en acquérir de nouvelles. Nous avons, d'ores et déjà, prévu avec ETC, la filiale d'URENCO, la manière dont nous formerons progressivement nos salariés à ces nouveaux métiers. C'est quelque chose qui est parfaitement intégré à la réflexion globale.

Sur les problématiques de formations et de compétences, nous sommes en pleine réflexion. En relation avec les partenaires sociaux, des plans de formations sont en train d'être organisés. En ce qui concerne l'ajustement des effectifs, il en est de même. Vous l'avez vu, cette opération, qui est vraiment l'avenir de l'ensemble du site du Tricastin, va se faire progressivement sur plus de quinze ans.

Nous sommes donc, depuis plus de dix-huit mois, en discussion avec les représentants du personnel et les partenaires sociaux du site pour gérer ces évolutions de manière progressive, sans qu'il y ait besoin de plan social.

Éphémérides du débat public

- **1^{er} septembre** Ouverture du débat public par une conférence de presse réunissant une dizaine de journalistes.
Une douzaine d'articles sont parus dans la presse locale, régionale et nationale.

L'association "Sortir du nucléaire" annonce, par l'intermédiaire d'un communiqué de presse, qu'elle va boycotter le débat public sur le projet Georges Besse II.

Ouverture du site internet de la commission de pilotage du débat public (CPDP) :
www.debatpublic-gbesse2.org
- **2 septembre** La CPDP reçoit ses premiers visiteurs dans ses bureaux, à Pierrelatte.

Première question posée sur le site internet de la commission. Première réponse apportée par la CPDP.
- **3 septembre** Les habitants et les mairies d'une trentaine de communes situées autour du site du Tricastin reçoivent le n° 1 du *Journal du débat public* et la plaquette de présentation du projet d'usine Georges Besse II.
- **6 septembre** Première réunion publique à Bollène, 110 personnes y participent.
- **7 septembre** Réunion publique à Pierrelatte, réunissant 150 personnes.
- **14 septembre** Mise en ligne, sur le site internet du débat, du compte-rendu intégral de la réunion publique de Bollène.
- **15 septembre** Mise en ligne du compte-rendu intégral de la réunion publique de Pierrelatte.
- **17 septembre** Réunion publique à Saint-Paul-Trois-Châteaux, réunissant 175 personnes.

S'informer et s'exprimer sur le projet :

Commission de pilotage du débat public sur le projet Georges Besse II
CPDP - Rue du Lac - 26700 Pierrelatte ■ Tél : 04 75 96 89 16 ■ Fax : 04 75 96 89 17
www.debatpublic-gbesse2.org ■ information@debatpublic-gbesse2.org
Accueil du public du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Le **débat public** est une procédure organisée en amont de la réalisation d'un projet d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national. **Cette procédure a pour objet de permettre aux citoyens de débattre sur les objectifs et les caractéristiques principales du projet soumis au débat.** Placée sous le contrôle de la Commission nationale du débat public, qui a pour rôle de "veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement", une commission particulière ou de pilotage est à chaque débat spécialement créée pour organiser et veiller au bon déroulement du débat public. Le public est invité, au cours du débat, à s'informer, à s'exprimer et à poser des questions sur le projet. Toutes les questions posées feront l'objet d'une réponse. Des documents d'information sont mis à la disposition du public (dossier de présentation du projet, journal du débat, plaquettes d'information). Des réunions d'information sont organisées afin qu'un débat s'installe entre le maître d'ouvrage et le public. À l'issue du débat public, la commission chargée de l'organisation du débat et la Commission nationale du débat public ne rendent pas d'avis sur le projet, mais rédigent un compte-rendu et un bilan du débat, qui sont rendus publics. Le maître d'ouvrage décide alors, dans un délai de trois mois, du principe et des conditions de la poursuite du projet.

Une **enquête publique est ouverte lorsque des travaux, aménagements ou ouvrages sont susceptibles d'affecter l'environnement, en raison de leur nature même, de leur consistance ou du caractère des zones concernées.** Organisée par arrêté préfectoral, l'enquête publique est conduite, selon la nature et l'importance des opérations, par un commissaire enquêteur ou par une commission d'enquête, désignés par le président du tribunal administratif. Les citoyens peuvent prendre connaissance du dossier des travaux envisagés et sont invités à formuler des observations. Celles-ci sont consignées dans un "registre d'enquête". Il est parfois prévu que les personnes qui le souhaitent puissent être directement entendues par le commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et rédige des conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non à l'opération. Le rapport doit faire état des contre-propositions qui ont été produites durant l'enquête ainsi que des réponses éventuelles du maître d'ouvrage, notamment aux demandes de communication de documents qui lui ont été adressées. En conclusion de son rapport, le commissaire enquêteur formule un avis qui peut être favorable, favorable avec réserve ou défavorable. Si le commissaire rend un avis favorable, le préfet pourra délivrer la déclaration d'utilité publique des travaux, qui permettra de commencer les opérations. En revanche, si l'avis est défavorable, cette déclaration ne pourra être acquise que sous la forme d'un décret en Conseil d'Etat, donc selon une procédure bien plus lourde.

